Accusé de réception en préfecture 084-218400075-20250825-ASS-D329-2025-AR Date de télétransmission : 10/09/2025 Date de réception préfecture : 10/09/2025



Pôle Vivre la Ville Département Vie des Quartiers Direction de la Proximité Mairie du quartier de Montfavet

**1** 04-90-32-13-42 Référence : 197-25

Avignon, le 7 5 AOUT 2025

## **DECISION DU MAIRE**

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, 5<sup>ème</sup> alinéa, Vu la délibération N° 5 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 19 août 2020 de Madame Laure MINSSEN, Adjointe au Maire, signataire de la présente décision, Vu le budget de la Commune,

## **DECIDE**

<u>ARTICLE 1</u>: La Ville d'AVIGNON met à disposition de l'Association OISEAU CLUB D'AVIGNON représentée par son Président Monsieur Hervé GROS, le local communal situé square des cigales – salle BEZERT à MONTFAVET d'une superficie de 100 m² sur le créneau horaire le 3ème Mardi du mois de 20h30 à 22h00.

Cette attribution prendra effet le 1er septembre 2025 jusqu'au 30 juin 2026 inclus.

<u>ARTICLE 2</u>: Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et fait l'objet d'une convention de mise à disposition de locaux communaux.

ARTICLE 3: La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de NIMES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général de la Ville d'AVIGNON est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Publié le : 15/09/2025

Transmis en préfecture le : 10/09/2025

Mme le Maire

Pour le Maire, L'Adjointe au Maire déléguée à la

Mairie de MONTFA